

CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

INTER/INTRA

Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité R.489

Public concerné

Tout conducteur de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

Tarif sur demande

Répertoire Spécifique : RS6866 (Cat. 1A) / RS6867 (Cat. 1B) / RS6868 (Cat. 2B) / RS6869 (Cat. 3) / RS6870 (Cat. 5) / RS6872 (Cat. 6)

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **CACES® valable 5 ans en cas de réussite à l'examen**



Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours

Durée

- 3 jours (21 heures) soit 14 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES®
- 2 jours (14 heures) soit 7 heures de renouvellement + 7 heures d'examen CACES®
- 2,5 jours (17,5 heures) soit 10,5 heures de formation et 7h00 d'examen CACES®
- 1,5 jours (10,5 heures) soit 7 heures de formation et 3h30 d'examen CACES®

Catégories définies par la R.489 :

Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté & Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m)



Nota : Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée ≤ 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.

Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)



Nota : Les gerbeurs (hauteur de levée > 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie

Effectifs préconisés par session :
4 stagiaires minimum
6 stagiaires maximum

CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)



Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)



Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)



Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)



Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable (dont les chariots à prise latérale d'un seul côté).



Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleable (hauteur de plancher $> 1,20$ m)



Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories (déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.)

ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

Préparateurs de commande à poste de conduite éleable (hauteur de plancher $\leq 1,20$ m)

L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 1A, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'élévation de personnes (chute de hauteur, instabilité du chariot et de la charge...).



Gerbeur à double fourche (avec levée transpalette et levée auxiliaire sur mât)

L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 1B, une formation complémentaire relative notamment à la compréhension du tableau / de l'abaque de charges.



CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.489

Chariots bi et tri-directionnels, à poste de conduite non élevable

- ☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 5, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'utilisation de l'équipement bi / tridirectionnel, à la circulation en allées étroites...



Chariots dits « combis » (chariots bi ou tri-directionnels à poste de conduite élevable)

- ☞ L'utilisation de ces chariots de manutention nécessite, outre la détention du CACES® R.489 de catégorie 6, une formation complémentaire relative notamment aux risques liés à l'utilisation de l'équipement bi / tridirectionnel, à la circulation en allées étroites...



PROGRAMME

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

Examen CACES®

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.489,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.489) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens ci-après.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes, munis de leur pièce d'identité et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.

FORMATION et VALIDATION CACES® R.489
Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation et à la réalisation des tests à savoir :

Moyens CACES® R.489			Inter	Intra
INSTALLATIONS	1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d’eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d’eau fraîche par personne et par jour		X	X
	1 local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l’arrivée des salariés le matin		X	X
	Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d’une arrivée d’eau chaude pour se laver les mains		X	X
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d’animation		X	
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)		X	X
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS				
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS	- Notice d’instructions en français, - Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves, - Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.		X	X
	CACES® R.489	TYPES DE CHARIOT(S)	CARACTÉRISTIQUES	
	1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B*, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai		
	1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	Hauteur de levée ≥ 3,10 m	
	2A	Chariot à plateau porteur	Capacité de charge ≥ 500 kg	
	2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)	Capacité de traction ≥ 3 t	
	3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale ≤ 6 t Hauteur de levée ≥ 3,50 m	
	4	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale > 6 t	
	5	Chariot élévateur à mât rétractable	Hauteur de levée ≥ 6 m	
	6	Chariot élévateur à poste de conduite élevable	Hauteur de plancher ≥ 2,80 m	
	7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6		

FORMATION et VALIDATION CACES® R.489
Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

Moyens CACES® R.489 (suite)							
SURFACE et MATERIELS	SURFACE et MATERIELS INTER/INTRA						
	Surface et matériels		Catégories				
			1A	1B	2A	2B	3
	Zone d'évolution	Surface	200 m² mini				
		Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé				
		Pente et/ou Dévers			Rampe ou terrain naturel longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot pente 8% mini		
					Rampe ou terrain naturel largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot pente 2% mini		
		Quai	Quai avec dispositif de nivelage				
	Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	1	3			3
			masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m				
		Masquant la visibilité	1	1			1
			masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m				
		Dépassant la capacité	1	1	1	1	1
			charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité				
		Pour palettier		3			3
			masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m				
		Pour porteur			1		
			masse ≥ 50% capacité de charge				
	Pour remorque				1		
		masse ≥ 50% capacité de traction					
	Préparation de commande						
		3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides					
	Charges empilables (avec indication de la masse)		3			3	
		masse ≥ 50% capacité nominale					
	Charges spécifiques (avec indication de la masse)					1*	
	Palettier (hauteur des lisses)		3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90 m mini)			3 trav. / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)	
	Camion ou remorque		Chargement déchargemt par l'arrière	Chargement déchargemt par l'arrière		Chargement déchargemt depuis le sol	

FORMATION et VALIDATION CACES® R.489
Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

Moyens CACES® R.489 (suite)						
SURFACE et MATERIELS INTER/INTRA						
Surface et matériels		Catégories				
		4	5	6	7	
Zone d'évolution	Surface	300 m² mini	200 m² mini			
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé				
	Pente et/ou Dévers					
	Quai					
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	3	3		2	
		masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m				
	Masquant la visibilité	1	1			
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m				
	Dépassant la capacité	1	1			
		charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité				
	Pour palettier		3			
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m				
	Pour porteur					
		masse ≥ 50% capacité de charge				
	Pour remorque					
		masse ≥ 50% capacité de traction				
	Préparation de commande			3 + 3		
		3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides				
Charges empilables (avec indication de la masse)		3	3			
		masse ≥ 50% capacité nominale				
Charges spécifiques (avec indication de la masse)		1*				
Palettier (hauteur des lisses)			3 travées / 4 nivx (0 à 6 m mini)	3 travées / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)		
Camion ou remorque		Chargement déchargement depuis le sol			Porte-engins adapté	